



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-7-5-2-175

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI POPEK

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



**2022D-7-5-2-175**

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI POPEK

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé conjointement auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 15 Septembre 2022.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

**Présentation du projet :**

Par l'intermédiaire de la SCI POPEK propriétaire des bâtiments, pour le compte de la SARL TESTAS ET POPEK Constructeurs, ces deux entités représentées par Mr Mickael POPEK gérant, et Mme Aurore POPEK co-gérante, ont repris les établissements TESTAS fin 2016 avenue de Bordeaux à Valence d'Agen spécialisés dans la fabrication de machines agricoles.

L'élargissement de sa gamme de nouveaux produits conçus et fabriqués et l'optimisation de sa capacité de production avec 3 salariés et l'embauche d'un agent commercial leur ont permis de développer un réseau de revendeurs en France et à l'étranger (Allemagne, Canada, DOM TOM) avec une hausse de chiffre d'affaire en 2021 de près de 40 %.

Sa problématique de localisation en zone urbaine de son bâtiment d'exploitation de l'avenue de Bordeaux en bordure de la voie publique et sans aire de chargement de poids lourds ni de possibilité d'extension de son parc de stockage extérieur l'on amené à faire le choix de se délocaliser sur un autre site.

Leur projet de développement économique comprend l'achat d'un bien immobilier et d'une parcelle attenante, propriétés de la CC2R situé ZAC de Prouxet à Valence d'Agen (ex FUTUROL), dans le but de donner un nouvel essor à leur développement avec un bâtiment plus adéquat à leur activité de fabrication et un parc extérieur de stockage et de chargement spacieux et accessible pour les transporteurs .

**Coût prévisionnel du projet immobilier :**

Total de dépenses prévisionnelles éligibles :	660 754,36 € HT
dont acquisition du bâtiment	533 000,00 € HT
Acquisition parcelle foncier	20 817,00€ HT
Frais notariés	55 000,00 € HT
Aménagement des locaux	9 028,36 € HT
Réhausse de la charpente	42 909,00 € HT

## Plan de financement :

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit 132 150,87 € .

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise , il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 132 150,87 € qui ne peut générer dans ce cas de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie , cette dernière participant au financement du projet global sur le volet investissement matériel.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 15 septembre 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 132 150,87 € à la SCI POPEK située à VALENCE D'AGEN,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 132 150,87 € à la SCI POPEK située à VALENCE D'AGEN,
- de donner délégation au Président ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné  
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire  
Communes des Deux Rives

  
Olivier RENAUD

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES DEUX RIVES

  
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

24 NOV. 2022

Reçu en Préfecture le

24 NOV. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

## AR Préfecture

### POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Aide à l' immobilier d'entreprise SCI POPEK

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-  
2022D\_7\_5\_2\_175-DE

Numéro d'acte : 2022D\_7\_5\_2\_175

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /  
attribuées)

Fichier acte : 2022D-7-5-2-175 POLITIQUE DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE  
IMMOBILIER SCI POPEK.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:32:50

**Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:33:18**